

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

Vu la délibération du 17 juillet 2020 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 20 juillet 2020 par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 19 avril 2021 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur www.demat.ampa.fr, pour le marché relatif à l'**Entretien des espaces verts sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Secteurs d'Arthez-de-Béarn et Sarpourenx**.

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 20 mai 2021.

DECIDE

Article 1 : le marché multi-attributaires concernant l'**Entretien des espaces verts sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Secteurs d'Arthez-de-Béarn et Sarpourenx** est attribué à la **société BECAT** - 64270 BELLOCQ pour une durée de 7 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2021 pour un montant estimatif de **26 651,88 euros HT** et la société **EFDM DEMARSAN** -64300 BONNUT pour la même durée soit 7 mois et pour un montant estimatif de **29 567,99 euros HT**.

Répartit comme suit :

Désignation secteur	Attributaires	Montant estimatif HT €
Secteur Sarpourenx	Société BECAT 64270 BELLOCQ	26 651.88 €
Secteur Arthez-de-Béarn	EFDM DEMARSAN 64300 BONNUT	29 567.99€

Article 2 : les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : il sera rendu compte sans délai de la présente décision par tout moyen à tous les conseillers communautaires et aux nouveaux élus ainsi que lors de la prochaine séance de l'assemblée délibérante.

Fait à Mourenx, le 31 mai 2021

**Le Président,
Par délégation,**

Henri POUSTIS

